

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2569

16 octobre 2012

SOMMAIRE

Adjutare SOPARFI SA	123308	Sobrass Participations	123302
aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l.	123304	Socadis S.A.	123301
"Iniziative Immobiliari S.A."	123301	Société de Participation Européenne et In- ternationale S.A. (SPEI S.A.)	123302
Jetix Europe Properties S.à.r.l.	123280	Société de Participation Européenne et In- ternationale S.A. (SPEI S.A.)	123302
Letsatsi Investments S.à r.l.	123305	Sofires S.A.	123303
LogAxes Austria II S.à r.l.	123303	Soico S.A.	123303
LogAxes Investment Properties S.à r.l. .	123307	Solys	123306
Med A Holding S.à r.l.	123281	Startrade Development S.A.	123303
NAEV Lime Street S.à r.l.	123272	Steppe Investments S.A.	123304
Parenass Participations S.à r.l.	123266	Stratton III S.à r.l.	123304
RoCo Investment S.à r.l.	123284	Stratton II S.à r.l.	123304
Saint-James Investissement 1 S.à r.l.	123274	Taello S.à r.l.	123307
Sapphire Actipark 1 S.à r.l.	123310	Tech-Space	123307
Sapphire Actipark 2 S.à r.l.	123310	Terre Bleue S.A.	123307
Sapphire Ile de France 1 S.à r.l.	123312	Terre Bleue S.A.	123308
SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l.	123281	Te/We S.à.r.l.	123306
SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol Beteiligung S. à r.l.	123296	Te/We S.à.r.l.	123306
SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol S.à r.l.	123296	Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l.	123306
SIGNA R.E.C.P. Development "Sevens" S.à r.l.	123296	TRxCare Holdings S.à r.l.	123308
SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13” Be- teiligung S. à r.l.	123296	T&T International S.A.	123305
Sigval Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	123296	Ulcy S.A.	123309
Sigval Venture S.A.	123297	Uplace International	123308
Skinclever Technologies	123297	Urtis Finance S.A.	123311
SKM Krieger S.à r.l.	123300	Videx International S.A.	123311
Sobbery S.A.	123300	Vinum Invest S.A.	123311
Sobephil s.à r.l.	123301	VTB Capital S.A.	123311
Sobrass Gestion & Cie SCA	123302	Vulcano SPF S.A.	123312
Sobrass Participations	123302	WC Luxco Holdings S.à r.l.	123305
		WC Luxco S. à r. l.	123311
		Wickrange Messdall S.A.	123312
		Wickrange Messdall S.A.	123312

Parenass Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 171.495.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the fifth day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Parefa S.A., R.C.S. Luxembourg B 40.426, with its registered office at L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Parenass Participations S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at four hundred and fifty thousand Euros (EUR 450,000.-) represented by four hundred and fifty (450) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 2001 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has

been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuaries only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of sharequotas inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of July to the thirtieth of June of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirtieth day of June, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on June 30, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the four hundred and fifty (450) sharequotas of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

All the four hundred and fifty (450) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of four hundred and fifty thousands Euros (EUR 450,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following person and companies are appointed as manager for an unlimited duration:

- Mr. Jean-Marie LEGENDRE, born in Paris, on February 1st, 1946, residing in L-2210 Luxembourg, 56, rue Napoléon 1^{er} ;

- S.G.A. Services S.A, with registered office at L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B76.118; Mr Dominique MOINIL, born in Namur, on 28 December 1959, residing professionally in Luxembourg, 3, Avenue Pasteur is named "représentant permanent"

- FMS Services S.A., with registered office at L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B101.240, Mr Vincenzo CAVALLARO, born in Catania, on 18 March 1976, residing professionally in Luxembourg, 3, Avenue Pasteur is named "représentant permanent".

Second resolution

The registered office of the company is established at L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by names, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le cinq septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société anonyme Parefa S.A., R.C.S. Luxembourg B 40.426 avec siège à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur. ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de " Parenass Participations S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille Euro (EUR 450.000,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier juillet au trente juin de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente juin, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 30 juin 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les quatre cent cinquante (450) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille Euros (EUR 450.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes et sociétés suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né à Paris le 1^{er} . Février 1946, domicilié au 56, rue Napoléon 1^{er} ., L-2210 Luxembourg.

- La société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.118; dont Monsieur Dominique MOINIL, né à Namur (B) le 28 décembre 1959, adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé Représentant Permanent;

- La société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.240; dont Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né à Catania (I) le 18 mars 1976 adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé Représentant Permanent;

123272

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11897. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012121363/339.

(120163542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

NAEV Lime Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.535.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den siebzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Francis Kessler, Notar mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Universal-Investment-Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter Nummer B 75.014, handelnd als Verwaltungsgesellschaft im Namen und auf Rechnung von NAEV-Immo FCP-FIS, ein Luxemburger Investmentfonds in der Form eines Sondervermögens - Spezialinvestmentvermögen ("Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé"), der dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds, wie geändert, unterliegt (der "Alleinige Gesellschafter").

Hier vertreten durch Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, Privatbeamter, wohnhaft in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grossherzogtum Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die von dem Gesellschafter ausgestellte Vollmacht wird mit gegenwärtiger Urkunde "ne varietur" paraphiert, beigefügt und unterliegt den Formalitäten der gegenwärtiger Urkunde.

Welcher Komparent, wie oben angegeben vertreten, vom Notar verlangte, Folgendes zu registrieren:

I. Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft "NAEV Lime Street S.à r.l.", einer Luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grossherzogtum Luxemburg, Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg anhängig, welche gemäss notarieller Urkunde vom 12. September 2012 gegründet wurde, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde (die „Gesellschaft“).

Die Satzung wurde seit der Gründung der Gesellschaft nicht geändert.

II. Da sämtliche 20.000 (zwanzigtausend) Anteile im Nennwert von je GBP 1 (ein britischer Pfund) durch den Bevollmächtigten des Gesellschafters vertreten sind, ist die Versammlung ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die dem Gesellschafter vor der Versammlung übermittelt worden war.

III. Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsrecht;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um GBP 1,- (ein britischer Pfund), um es von GBP 20.000,- (zwanzigtausend britische Pfund) auf GBP 20.001,- (zwanzigtausend und ein britische Pfund) heraufzusetzen, durch Ausgabe von 1 (einem) neuen Geschäftsanteil, unter Bedingung der Zahlung eines gesamten Ausgabeaufschlages in Höhe von GBP 1.979.999,- (eine Million neun hundert neunundsiebzig tausend neun hundert neunundneunzig britische Pfund);

3. Zeichnung und Einzahlung des neuen Geschäftsanteils durch Universal-Investment-Luxembourg S.A. handelnd als Verwaltungsgesellschaft im Namen und auf Rechnung von NAEV-Immo FCP-FIS, durch eine Bareinlage;

4. Neue Zusammensetzung der Beteiligung an der Gesellschaft;

5. Änderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung; und

6. Verschiedenes.

Nach Beratung trifft der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Es wird beschlossen, dass der Alleinige Gesellschafter auf sein Einberufungsrecht zur Generalversammlung verzichtet, bestätigt ausreichend über die Tagesordnung informiert zu sein, die Versammlung als rechtsgültig einberufen ansieht und zustimmt, über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen. Es wird außerdem festgestellt, dass alle relevanten Unterlagen dem Alleinigen Gesellschafter innerhalb einer ausreichenden Zeitspanne zur Verfügung gestellt worden sind, damit er sorgfältig jedes Dokument analysieren konnte.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um GBP 1,- (ein britisches Pfund) zu erhöhen, um es von GBP 20.000,- (zwanzigtausend britische Pfund) auf GBP 20.001,- (zwanzigtausend und ein britische Pfund) hinaufzusetzen, durch Ausgabe von 1 (einem) neuen Geschäftsanteil mit GBP 1,- (ein britische Pfund) Nennwert (der „Neue Anteil“), unter der Bedingung der Zahlung eines gesamten Ausgabeaufschlages in Höhe von GBP 1.979.999,- (eine Million neun hundert neunundsiebzig tausend neun hundert neunundneunzig britische Pfund) (der „Ausgabeaufschlag“), das ganze durch Bareinlage durch den Alleinigen Gesellschafter in einer Höhe von GBP 1.980.000,- (eine Million neun hundert achtzig tausend britische Pfund) bezahlt wird (die „Einlage“).

Dritter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Zeichnung des Neuen Anteils und die Einzahlung durch die Einlage des Alleinigen Gesellschafters zu akzeptieren.

Zeichnung und Einzahlung

Daraufhin meldet sich der Alleinige Gesellschafter, vertreten durch Frau Sofia Afonso-Da Chao Conde, vorgeannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht und erklärt den Neuen Anteil zu zeichnen. Bedingung für die Ausgabe des Neuen Anteils ist die Zahlung des Ausgabeaufschlages. Mittels der Einlage wurden der Neue Anteil und der Ausgabeaufschlag vollständig eingezahlt.

Nachweis der Existenz der Einlage

Ein Nachweis der Existenz der Einlage wurde gegeben.

Vierter Beschluss:

Die Gesellschaftsanteile sind nach der vostehenden Beschlüssen wie folgt gehalten:

Universal-Investment-Luxembourg S.A., handelnd als Verwaltungsgesellschaft im Namen und auf Rechnung von NAEV-Immo FCP-FIS: 20.001 (zwanzig tausend und ein) Geschäftsanteile.

Der Notar bestätigt, dass die 20.001 (zwanzig tausend und ein) Geschäftsanteile, die das ganze gezeichnete Kapital Widerspiegel vertreten sind, und, dass die Versammlung die unten angegebenen Beschlüsse rechtsgültig fassen kann.

Fünfter Beschluss:

Durch den vorausgehenden Resolutionen, die Generalversammlung beschließt den ersten Absatz des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf zwanzigtausend und ein britisches Pfund (GBP 20.001,-) festgesetzt, eingeteilt in zwanzigtausend und einen (20.001) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem britischem Pfund (GBP 1,-), alle voll eingezahlt."

Keine andere Änderung wurde an den Artikeln vorgenommen.

Kosten

Die Kosten, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung anfallen, werden auf ungefähr dreitausend Euro (EUR 3.000,-) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Esch-sur-Alzette, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12267. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012123675/93.

(120164644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Saint-James Investissement 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.496.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fourth day of September.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Matignon Diderot S.A.S., a company duly incorporated under the laws of France, with registered office at 83, rue Faubourg Saint Honoré 75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under the number 433586260;

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Saint-James Investissement 1 S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.-EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time. Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Ms Marta VENTURA, born on 16th of December 1981 in Lisbon (Portugal), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

b) Ms Christine Valette, born on 31st of July 1975, in Metz (France) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) The address of the Company is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Matignon Diderot S.A.S., société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social à 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, enregistrée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 433586260,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Saint-James Investissement 1 S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom.

Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail. Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

a) Madame Marta VENTURA, née 16 décembre 1981 à Lisbonne (Portugal), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

b) Madame Christine VALETTE, née le 31 juillet 1975 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11676. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012121418/358.

(120163595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Jetix Europe Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500.000,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 72.308.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 15 septembre 2012, la démission de G.S.L. Fiduciaire S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet au 15 septembre 2012.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 15 septembre 2012, il a été décidé de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, en tant que nouveau réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet au 15 septembre 2012 et pour une durée déterminée de six ans, soit jusqu'au 15 septembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012121540/20.

(120163022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012121443/10.

(120164065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Med A Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 26.115.992,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.477.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of the month of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a company incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under company number 04693597, whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom,

here represented by Mr. François-Xavier Goossens, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the holder of 100% of the shares having the right to vote (the "Sole Shareholder") in Med A Holding S.à r.l. (in liquidation) a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139.477, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, of 23 May 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1716, page 82337, dated 11 July 2008 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary, of 10 April 2012 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1476, page 70844, dated 13 June 2012.

IV. The Company has been dissolved and put into liquidation by a deed of the undersigned notary, dated 17 August 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

V. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement of the redemption by the Company of all of the four million three hundred and fifty thousand five hundred and eight-two (4,350,582) class F preferred shares issued by the Company, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "Class F Preferred Shares");

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of four million three hundred and fifty thousand five hundred and eight-two Euro (EUR 4,350,582.-) to bring it from its current amount of thirty million four hundred and sixty-six thousand five hundred and seventy-four Euro (EUR 30,466,574.-) to twenty-six million one hundred and fifteen thousand nine hundred and ninety-two Euro (EUR 26,115,992.-) and consequent cancellation of all of the Class F Preferred Shares;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 (Subscribed share capital) of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 and 2 above; and

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to acknowledge the redemption by the Company in accordance with article 6.2 of the Article, of all of the four million three hundred and fifty thousand five hundred and eighty-two (4,350,582) Class F Preferred Shares at the Cancellation Value Per Share of EUR 5.16 (rounded).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of four million three hundred and fifty thousand five hundred and eighty-two Euro (EUR 4,350,582.-) to bring it from its current amount of thirty million four hundred and sixty-six thousand five hundred and seventy-four Euro (EUR 30,466,574.-) to twenty-six million one hundred and fifteen thousand nine hundred and ninety-two Euro (EUR 26,115,992.-) and consequently to cancel all of the Class F Preferred Shares.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

“ Art. 6. Share capital - Repurchase.

6.1 - Subscribed share capital

The Company's share capital is fixed at twenty-six million one hundred and fifteen thousand nine hundred and ninety-two Euro (EUR 26,115,992.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), and four million three hundred and fifty thousand five hundred and eighty-two (4,350,582) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), four million three hundred and fifty thousand five hundred and eighty-two (4,350,582) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), four million three hundred and fifty thousand five hundred and eighty-two (4,350,582) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), four million three hundred and fifty thousand five hundred and eighty-two (4,350,582) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), four million three hundred and fifty thousand five hundred and eighty-two (4,350,582) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and four million three hundred and fifty thousand five hundred and eighty-two (4,350,582) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares, the "Preferred Shares"), representing a total of twenty-six million one hundred and fifteen thousand nine hundred and ninety-two (26,115,992) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,200.

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed

Suit la version française:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une société constituée et existante sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro de société 04693597, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni,

ici représentée par M. François-Xavier Goossens, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est le détenteur de 100 % des parts sociales ayant le droit de vote (l'“Associé Unique”) dans Med A Holding S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les

lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.477, constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1716, page 82337, en date du 11 juillet 2008 (la "Société").

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 10 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1476, page 70844, en date du 13 juin 2012.

IV. La Société a été dissoute et mise en liquidation par un acte du notaire instrumentant, en date du 17 août 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

V. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Reconnaissance du rachat par la Société des quatre millions trois cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-deux (4.350.582) parts sociales privilégiées de classe F émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»);

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre millions trois cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-deux euros (EUR 4.350.582,-) pour le porter de son montant actuel de trente millions quatre cent soixante-six mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 30.466.574,-) à un montant de vingt-six millions cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 26.115.992,-) et par conséquent annulation de toutes les Parts Sociales Privilégiées de Classe F;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 (Capital social souscrit) des statuts de la Société (le «Statuts») afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 et 2 ci-dessus; et

4. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de prendre acte du rachat par la Société conformément à l'article 6.2 des Statuts, des quatre millions trois cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-deux (4.350.582) Parts Sociales Privilégiées de Classe F au Montant d'Annulation par Part Sociales de EUR 5,16 (arrondi).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre millions trois cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-deux euros (EUR 4.350.582,-) pour le porter de son montant actuel de trente millions quatre cent soixante-six mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 30.466.574,-) à un montant de vingt-six millions cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 26.115.992,-) et par conséquent d'annuler toutes les Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1. des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 6. Capital Social - Rachat.

6.1 - Capital social souscrit

Le capital social de la Société est fixé à vingt-six millions cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 26.115.992,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et quatre millions trois cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-deux (4.350.582) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), quatre millions trois cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-deux (4.350.582) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B"), quatre millions trois cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-deux (4.350.582) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe C"), quatre millions trois cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-deux (4.350.582) parts sociales privilégiées de classe G (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe G"), quatre millions trois cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-deux (4.350.582) parts sociales privilégiées de classe H (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe H") et quatre millions trois cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-deux (4.350.582) parts sociales privilégiées de classe I (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe I"), et, ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G et les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les "Parts Sociales Privilégiées"), représentant un total de vingt-six millions cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-douze (26.115.992) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

123284

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.200,-.

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Goossens, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 août 2012. Relation: EAC/2012/11182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012121306/166.

(120164085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

RoCo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 168.337.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of September,

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Lancaster Trustees Limited, as Trustees of The V.A. Foras Trust, a company incorporated in Guernsey and having its registered office at 2nd Floor, West Wing, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 4LL, Channel Islands,

Lancaster Trustees Limited is hereafter referred to as the "Sole Shareholder",

here represented by Ms. Lou Venturin, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by RoCo Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 8 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1330 of 30 May 2012, with registered office at 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 25,000 and registered with the Luxembourg Company Register under number B 168.337 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the Company's incorporation.

The appearing party, represented as above stated, being the Sole Shareholder of the Company recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda :

1) To convert the Company's share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) to thirty-two thousand two hundred forty United States dollars (USD 32,240.-) based on the exchange rate of one euro (EUR 1) being one United States dollar and two thousand eight hundred ninety-six (USD 1.2896) as available at the official site of the European Central Bank on 12 September 2012.

2) To increase the Company's share capital by an amount of four United States dollars (USD 4.-) so as to increase it from its current amount of thirty-two thousand two hundred forty United States dollars (USD 32,240.-) divided into thirty-two thousand two hundred forty (32,240) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, up to thirty-two thousand two hundred forty-four United States dollars (USD 32,244.-), to be divided into thirty-two thousand two hundred forty-four (32,244) shares, each with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-).

3) To issue four (4) shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

4) To accept the subscription and full payment of four (4) new shares with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-), plus a total share premium of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six United

States dollars (USD 6,999,996) by the Sole Shareholder, by a contribution in cash of an amount of seven million United States dollar (USD 7,000,000.-) and to allocate the new shares to the Sole Shareholder.

5) To create 4 classes of alphabet shares to be denominated class A, B, C, D shares (collectively, the "Alphabet Shares") and to determine the rights and privileges attached to the Alphabet Shares, each class being divided into the same number of shares.

6) To transfer the registered office of the Company from 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, to 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

7) To amend and fully restate the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above changes.

8) Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the Company's share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) to thirty-two thousand two hundred forty United States dollars (USD 32,240.-) based on the exchange rate of one euro (EUR 1) being one United States dollar and two thousand eight hundred ninety-six (USD 1.2896) as available at the official site of the European Central Bank on 12 September 2012.

Further to the conversion of the Company's share capital into USD the share capital of the Company shall amount to thirty-two thousand two hundred forty United States dollars (USD 32,240.-) divided into thirty-two thousand two hundred forty (32,240) ordinary shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of four United States dollars (USD 4.-) so as to increase it from its current amount of thirty-two thousand two hundred forty United States dollars (USD 32,240.-) divided into thirty-two thousand two hundred forty (32,240) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to thirty-two thousand two hundred forty-four United States dollars (USD 32,244.-), divided into thirty-two thousand two hundred forty-four (32,244) shares, each with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-).

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue four (4) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of the present extraordinary general shareholder meeting.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Ms. Lou Venturin, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to four (4) shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) and to make payment in full for such new shares plus a total share premium of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six United States dollars (USD 6,999,996) by means of a contribution in cash in the amount of seven million United States dollar (USD 7,000,000.-).

The person appearing has fully paid in cash the four (4) shares with a par value of one United States dollar (USD 1.-) plus a total share premium of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six United States dollars (USD 6,999,996), and proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to create 4 classes of alphabet shares to be denominated class A, B, C, D shares (collectively, the "Alphabet Shares"), the rights and privileges of which being determined in the restated articles of association further to the sixth resolution, and to convert the thirty-two thousand two hundred forty-four (32,244) existing shares into eight thousand and sixty-one (8,061) class A shares, eight thousand and sixty-one (8,061) class B shares, eight thousand and sixty-one (8,061) class C shares, eight thousand and sixty-one (8,061) class D shares, each with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer of the registered office of the Company from 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, to 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

Title I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby formed by the present shareholder(s) and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»).

Art. 2. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

1. To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

2. To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company"). For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

3. To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

4. To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company shall take the name of RoCo INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be in the city of Luxembourg. It may, by a simple decision of the board of managers, be transferred to any other place inside the municipality of the Company's registered office.

The Company may open offices and branches agencies in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that in the view the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Title II.- Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at thirty-two thousand two hundred forty-four United States dollars (USD 32,244.-) represented by eight thousand and sixty-one (8,061) class A shares ("Class A Shares"), eight thousand and sixty-one (8,061) class B shares ("Class B Shares"), eight thousand and sixty-one (8,061) class C shares ("Class C Shares"), eight thousand and sixty-one (8,061) class D shares ("Class D Shares") of the Company with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-), all fully paid up.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used by the shareholders to redeem shares, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Subject to always complying with the Law, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the redemption and cancellation of an entire class of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class, provided that the order of redemption set out below be respected. Any redemption shall be effected by the Company. No individual shareholder shall have the right to force any redemption of its shares. The redemption price shall be equal to the nominal value of the redeemed shares and all net profits realized during the relevant financial period and available for distribution which the relevant class of shares is entitled to in accordance with article 18 below, increased by carried forward profits, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a legal reserve. The Company shall only be obliged to pay the redemption price up to the amount available to the Company at the relevant time. Any outstanding amount shall be paid by the Company to the shareholder(s) as soon as additional funds are available to the Company.

The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

(A) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding; when the Class A Shares shall be redeemed, the Company shall be dissolved and liquidated at the same time;

(B) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding; and

(C) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;

(D) The Class D Shares shall be redeemed first.

The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution.

Art. 8. Shares may be freely transferred by a sole shareholder to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one shareholder, the shares are freely transferable among shareholders. The shares may be transferred inter vivos to non-shareholders but only with the prior approval in a general meeting of all the shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 9. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of a shareholder do not affect the Company.

Art. 10. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

Title III.- Management

Art. 11.

11.1 The Company is managed by one or more managers, whether shareholders or not, appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify its managers as class A managers ("Class A Managers") and class B managers ("Class B Managers").

They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The board of managers will meet upon request of any manager. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

11.2 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its managers, in case of Class A and B Managers, including at least one Class A Manager and one Class B Manager, are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote of the managers present or represented at the relevant meeting.

One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The minutes of the meeting of the board of managers shall be drawn up and signed by all managers present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

11.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company will be bound towards third by the joint signature of any two managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the board of managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A

Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the board of managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Special and limited powers and/or special mandates may be delegated by the board of managers, to one or more agents, who need not be a manager or a shareholder of the Company, acting either alone or jointly, in the case of specific matters, under such terms and with such powers as the manager or, as the case may be, the board of managers shall determine.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV.- Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 12. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the board of managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the board of managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 13.

13.1 The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the, by the board of managers, by the auditor (s), if any, or by

shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

13.2 Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Each shareholder, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions. One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may be represented at general meetings by a special proxy holder appointed in writing or by fax and who need not be a shareholder.

Art. 14. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, collective resolutions shall be taken only if adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, collective resolutions amending the present Articles must be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 15. In case that the Company consists of only one shareholder, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 16. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the shareholders.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers will draw up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account, in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the net annual profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

As long as any Class D Shares are outstanding, the holders of Class D Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class D Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class D Shares outstanding in the Company and as long as any Class C Shares are outstanding, the holders of Class C Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class C Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class C Shares outstanding in the Company and as long as any Class B Shares are outstanding, the holders of Class B Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class B Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class B Shares outstanding in the Company, the holders of the Class A Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution if any, in proportion to the number of Class A Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders to make such distribution.

The board of managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Title VI.- Dissolution

Art. 19. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a shareholder.

The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole shareholder or, as the case may be, distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provision

Art. 20. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the shareholder(s) shall refer to the Law.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand three hundred and fifty euros (3,350.- EUR) .

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that ,on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy-holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize septembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Lancaster Trustees Limited, en qualité de Trustees du V.A. foras Trust, uen société constituée à Guernesey et ayant son siège social au 2nd Floor, Wesst Wing, dorey Court, Admiral Park, St. Peter port, Guernesey GY1 4LL, Iles Anglo-Normandes,

Lancaster Trustees Limited est dénommé ci-après l'"Associé Unique",

représenté par Mlle Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de RoCo Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, du 8 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1330 du 30 mai 2012, ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens, Z.I Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 25.000 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.337 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont à ce jour jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'Associé Unique reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour :

1. Conversion du capital social de la Société de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à trente-deux mille deux cent quarante dollars américains (USD 32.240) sur base du taux de change d'un euro (EUR 1,-) étant égal à un dollar américain et deux mille huit cent quatre-vingt-seize cents (USD 1.2896) disponible sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne le 12 septembre 2012.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre dollars américains (USD 4,-) afin de le passer de son montant actuel de trente-deux mille deux cent quarante dollars américains (USD 32.240) divisé en trente-deux mille deux cent quarante (32.240) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, a un montant de trente-deux mille deux cent quarante-quatre dollars américains (USD 32.244) divisé en trente-deux mille deux cent quarante-quatre (32.244) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

3. Émission de quatre (4) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

4. Acceptation de la souscription de quatre (4) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, plus une prime d'émission de six millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt seize dollars américains (USD 6.999.996) par l'Associé Unique, par un apport en numéraire d'un montant de sept millions de dollars américains (USD 7.000.000) et d'allouer les nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

5. Création de quatre classes de parts sociales qui seront désignées parts sociales de classe A, B, C et D de (ensemble les "Parts Sociales Alphabet") et détermination des droits et privilèges attachés aux Parts Sociales Alphabet, chaque classe étant divisée en un nombre égal de parts sociales.

6. Transfert du siège social de la société du 10B, rue des Mérovingiens, Z.I Bourmicht, L-8070 Bertrange, au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

7. Refonte totale des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées ci-dessus.

8. Divers.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa capacité d'Associé Unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir le capital social de la Société de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à trente-deux mille deux cent quarante dollars américains (USD 32.240) sur base du taux de change d'un euro (EUR 1,-) étant égal à un dollar américain et deux mille huit cent quatre-vingt-seize cents (USD 1.2896) disponible sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne le 12 septembre 2012.

Suite à la conversion du capital social de la Société en dollars américains, le capital social de la Société s'élève à trente-deux mille deux cent quarante dollars américains (USD 32.240) divisé en trente-deux mille deux cent quarante (32.240) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre dollars américains (USD 4,-) afin de le passer de son montant actuel de trente-deux mille deux cent quarante dollars américains (USD 32.240) divisé en trente-deux mille deux cent quarante (32.240) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain

(USD 1) chacune, à un montant de trente-deux mille deux cent quarante-quatre dollars américains (USD 32.244) divisé en trente-deux mille deux cent quarante-quatre (32.244) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quatre (4) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Souscription et Paiement

Ensuite, a comparu Mlle Lou Venturin, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à quatre (4) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales, plus une prime d'émission totale de six millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt seize dollars américains (USD 6.999.996) par un apport en numéraire d'un montant de sept millions de dollars américains (USD 7.000.000).

Le comparant a entièrement payé en espèces les quatre (4) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, plus une prime d'émission totale de six millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt seize dollars américains (USD 6.999.996), dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de créer quatre classes de parts sociales qui seront désignées parts sociales de classe A, B, C et D de (ensemble les "Parts Sociales Alphabet"), les droits et privilèges desquelles étant déterminés dans les statuts coordonnés modifiés sous la sixième résolution, et de convertir les trente-deux mille deux cent quarante-quatre (32.244) parts sociales existantes en huit mille soixante et une (8.061) Parts Sociales de Classe A, huit mille soixante et une (8.061) Parts Sociales de Classe B, huit mille soixante et une (8.061) Parts Sociales de Classe C et huit mille soixante et une (8.061) Parts Sociales de Classe D, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de la refonte totale des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts ci-après créées et toutes les personnes ou entités qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir directement ou indirectement des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toute autre entreprise luxembourgeoise ou étrangère, d'acquérir par achat, souscription ou acquisition, des sûretés et droits de toute sorte par participation, contribution, par souscription ferme ou option, par négociation ou de toute

autre manière, ou d'acquérir des instruments de dette de quelque forme que ce soit, et de détenir, administrer, mettre en valeur et gérer de telles détentions d'intérêts. La Société peut également entrer dans les transactions suivantes:

1. Emprunter des sommes d'argent sous toute forme que ce soit ou obtenir toute forme de facilité de crédit et lever des fonds par, y compris, mais non limité à l'émission d'obligations, de billets à ordres et autres instruments de dette ou de capital, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autre;

2. Accorder toute forme d'assistance, y compris, mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits à ses filiales ou à toute société dans laquelle elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désigné comme les "Sociétés Affiliées" et chacune une "Société Affiliée"). Aux fins de cet article, une société sera réputée appartenir au même "groupe" que la Société si cette autre société détient directement ou indirectement, est sous le contrôle de, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, dans chaque cas comme bénéficiaire ou trustee, garant ou autre fiduciaire. Une société est réputée en contrôler une autre si la société qui contrôle détient, directement ou indirectement, la totalité ou presque du capital social de la société ou a le pouvoir de diriger ou d'influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, que ce soit par la possession de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement;

3. Entrer dans toute garantie, gage ou autre forme de sûreté, par engagement personnel ou hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, les droits de propriété (présents ou futurs) ou par toute autre méthode, pour l'exécution des contrats ou obligations de la Société et de l'une quelconque des Sociétés Affiliées, ou tout gérant ou dirigeant de la Société ou de l'une quelconque des Sociétés Affiliées, et d'accorder toute forme d'assistance aux Sociétés Affiliées, dans les limites de la loi applicable;

4. Conclure des contrats y compris, mais non limité à toute forme de contrat d'acquisition, promesse de vente, partenariat, contrats de souscription, accord de commercialisation, contrats de gestion, contrats de conseil, accords d'administration et autres contrats de services, contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «RoCo INVESTMENT S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social de la Société en vertu d'une décision du conseil de gérance, selon le cas. La Société pourra également établir des succursales ou autres bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille deux cent quarante-quatre dollars américains (USD 32.244) représenté par huit mille soixante et une (8.061) Parts Sociales de Classe A, huit mille soixante et une (8.061) Parts Sociales de Classe B, huit mille soixante et une (8.061) Parts Sociales de Classe C, huit mille soixante et une (8.061) Parts Sociales de Classe D avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification de ces Statuts.

Sous réserve de toujours se conformer à la Loi, le capital social de la Société peut à tout moment être réduit par le rachat et l'annulation de toute une classe de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en cause dans cette classe, à condition que l'ordre de rachat tel qu'indiqué ci-dessous soit respecté. Tout rachat doit être déclenché par la Société. Aucun associé à titre individuel n'est autorisé à forcer le rachat de ses parts sociales. Le prix de rachat sera égal à la valeur nominale des parts sociales rachetées et tous les bénéfices nets réalisés pendant l'année financière considérée et disponible pour la distribution à laquelle la classe de parts sociales en question a droit en vertu de l'article 18 ci-dessous, augmenté des profits reportés, mais diminué des pertes reportées et des montants devant être alloués à la réserve légale. La Société sera seulement forcée de payer le prix de rachat à concurrence du montant disponible à la Société au moment voulu.

Les rachats mentionnés ci-dessus seront fait dans l'ordre de priorité suivant:

(A) aucune Part Sociale de Classe A ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de Classe B en circulation; quand les Parts Sociales de Classe A seront rachetées, la Société sera dissoute et liquidée en même temps;

(B) aucune Part Sociale de Classe B ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de Classe C en circulation;

(C) aucune Part Sociale de Classe C ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de Classe D en circulation;

(D) les Parts Sociales de Classe D seront rachetées en premier.

Les dispositions qui précèdent ne doivent pas porter préjudice à tout autre forme de réduction du capital ou à tout autre forme de distribution.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 11.

11.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, les associés qui fixe(nt) leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les gérants nommés en gérant de catégorie A ("Gérants de Catégorie A") et en gérant de catégorie A ("Gérants de Catégorie B").

Ils peuvent être renommés à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance se réunira à la demande de tout gérant. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

Toute réunion du conseil de gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

11.2 Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B s'il y existe des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B, est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants. Les procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance doivent être établies par écrit et signées par tous les gérants présents à la réunion. Toutes les procurations seront annexées.

11.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de

la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le conseil de gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Des pouvoirs et/ou mandats spéciaux et limités pourront être délégués par le conseil de gérance à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, qui ne devra pas nécessairement être un gérant ou un associé de la Société, agissant seul ou conjointement, pour des affaires, dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Tite IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 12. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi par le Conseil de Gérance, par le/les commissaire(s) aux comptes ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, sur avis discrétionnaire du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 13.

13.1 Les assemblées générales des associés se réunissent sur convocation du Conseil de Gérance, du/des commissaire(s) aux comptes ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

13.2 Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Chaque associé, indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient, peut participer aux décisions collectives. Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Tout associé peut être représenté aux assemblées générales par un mandataire spécial nommé par écrit ou par télécopieur et qui ne doit pas nécessairement être un associé.

Art. 14. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, des résolutions collectives ne seront adoptées que par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Art. 15. En cas où la Société n'a qu'un associé, les pouvoirs attribués à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 16. Une portion des bénéfices disponibles peut être attribuée comme prime en faveur des gérants par une décision des associés.

Titre V.- Exercice social - Bilan - Distributions

Art. 17. L'exercice social de la Société cours du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. A la fin de chaque exercice sociale, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire des actifs et passifs de la Société ainsi que d'un compte de pertes et profits, conformément à la Loi et les soumet, le cas

échéant, au(x) commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque exercice il sera prélevé cinq pour cent du bénéfice net de la Société pour la formation d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que la réserve légale s'élève à la dixième part du capital émis. Si à tout moment et pour une raison quelconque la réserve légale tombe en-dessous la dixième part du capital émis, le prélèvement annuel du cinq pour cent reprend jusqu'à ce qu'une telle proportion d'un dixième soit restituée.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'utiliser la totalité ou une part du solde à absorber des pertes existantes, le cas échéant, à le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à l'exercice social prochain ou de le distribuer au (x) associé(s) comme dividendes.

Aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Classe D, les porteurs de Parts Sociales de Classe D recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés de procéder à cette distribution.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Classe D dans la Société et aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Classe C, les porteurs de Parts Sociales de Classe C recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés de procéder à cette distribution.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Classe C dans la Société et aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Classe B, les porteurs de Parts Sociales de Classe B recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés de procéder à cette distribution.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Classe B dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Classe A recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés de procéder à cette distribution.

Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Titre VI.- Dissolution

Art. 19. La Société n'est pas automatiquement dissoute par la mort, la banqueroute, l'interdiction ou la faillite financière d'un associé.

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les gérant(s) en fonction ou sinon par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Le liquidateur ou les liquidateurs seront conférés les pouvoirs les plus vastes pour la réalisation des actifs et le paiement de dettes.

L'actif après déduction du passif sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, reparté équitablement entre les associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas prévues par les présents Statuts, les associé(s) se référeront à la Loi.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille trois cent cinquante euros (3.350,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. Venturin, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 septembre 2012. REM/2012/1121. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121396/650.

(120163906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13” Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012121444/10.

(120164069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.232.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012121445/11.

(120164071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.229.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012121446/11.

(120164064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development "Sevens" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 152.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012121447/10.

(120164068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Signal Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.010.

Le Bilan au 31.09.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121448/11.

(120163666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Signal Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 73.720.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121449/10.

(120163665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Skincler Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 171.506.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

La société anonyme de droit luxembourgeois «Coficom Trust S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.931, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1617 du 10 août 2010 (Ci-après, la «Comparante»).

Représentée par Monsieur Nicholas James MARTIN, expert-comptable, né le 3 janvier 1974 à Guernesey (Grande-Bretagne), domicilié au 1, rue Neuf Ville, F-54730 Gorcy (France),

agissant en sa qualité de gérant unique et ayant tous pouvoirs pour engager la prédite société par sa signature individuelle en vertu de l'article 12 des statuts,

lui-même ici représenté par Monsieur Joé HEMES, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-9154 Grosbous, 20 rue de Wiltz,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 septembre 2012 à lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SKINCLEVER TECHNOLOGIES».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la Société et ce, tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte. La Société peut exercer ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31,-) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou trois nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 des statuts.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de mai à 12 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf limitations légales.

Le conseil d'administration ou le(les) commissaire(s) peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2013.
- 2) Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont toutes été souscrites par «Coficom Trust S.à r.l.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire sur un compte bancaire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,- EUR).

Décisions de l'associée unique

La Comparante, pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a ensuite pris en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un.
3. Le nombre des commissaires est fixé à un.
4. Est nommé administrateur unique: Monsieur Nicholas James MARTIN, pré-qualifié.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

5. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée «Coficom Trust S.à r.l.», inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.931 et dont le siège social est sis à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

6. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2012. Relation: MER/2012/2206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121451/180.

(120163844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

SKM Krieger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen-Mersch, 12, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 155.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121452/10.

(120163727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Sobbery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.378.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121454/10.

(120163629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

"Iniziative Immobiliari S.A.", Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.067.

A décidé de dénoncer le siège social avec effet au 11 septembre 2012 de la société
INIZIATIVE IMMOBILIARI S.A.

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94 067

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

CF Corporate Services

Société Anonyme

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012123258/16.

(120164263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Sobephil s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.635.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121455/10.

(120163750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Socadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 102.637.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 septembre 2012:

1. L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur, Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

2. En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2016:

- Monsieur David GEROLD, Employé privé, domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

3. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à désigner en qualité d'Administrateur-délégué, Madame Julie BARBAROSSA, Employée privée, domiciliée professionnellement 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg.

Résolutions du Conseil d'Administration tenu en date du 20 septembre 2012:

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de l'Administrateur-délégué, Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

2. En remplacement de l'Administrateur-délégué démissionnaire, le Conseil d'Administration nomme Madame Julie BARBAROSSA, Employée privée, domiciliée professionnellement 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg, née le 10 juillet 1985 à Metz (57), aux fonctions d'Administrateur-délégué, laquelle aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

Signature

Référence de publication: 2012123786/28.

(120164235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Sobrass Gestion & Cie SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le commandité SOBRASS Gestion s.à r.l.

Georges M. LENTZ jr.

Référence de publication: 2012121457/11.

(120164256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Sobrass Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.410.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SOBRASS PARTICIPATIONS s. à r.l. qui s'est tenue à Bascharage en date du 2 juillet 2012, que:

- Monsieur Georges Lentz est nommé gérant jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013 statuant sur l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 juillet 2012.

Georges M. Lentz jr.

Gérant

Référence de publication: 2012121458/15.

(120163862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Sobrass Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.410.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.

Gérant

Référence de publication: 2012121459/11.

(120163863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Société de Participation Européenne et Internationale S.A. (SPEI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 121.301.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 septembre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121460/11.

(120163907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Société de Participation Européenne et Internationale S.A. (SPEI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 121.301.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121461/9.

(120163925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.588.100,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.735.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 17 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Mark PHILLIPS, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- Mme Alix VAN ORMELINGEN, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- Mark PHILLIPS, Gérant

- John-Paul McKEON, Gérant (au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg)

- Alix VAN ORMELINGEN, Gérante

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123601/23.

(120164365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Sofires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.290.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121463/10.

(120163668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Soico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 117.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121464/9.

(120164262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Startrade Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 130.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2012121468/10.

(120164103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Steppe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121469/9.

(120164027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.215.

Der Teilhaber der Gesellschaft lautet aufgrund Wechsels der Verwaltungsgesellschaft mit Wirkung zum 1. Februar 2012, aeris CAPITAL Management Company S.A., mit Sitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg unter B128340, handelnd für den spezialisierten Investmentfonds BARDEEN.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. September 2012.

Für aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012123259/16.

(120164315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Stratton II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 545.340,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.033.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

STRATTON III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012121470/13.

(120163841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Stratton III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.841.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

STRATTON III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012121471/12.

(120163840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Letsatsi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.419.

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 13 septembre 2012 de la société Letsatsi Investments S.à r.l. que les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant suivant en date du 13 septembre 2012:

Manacor (Luxembourg) S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 9098 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, en qualité du gérant unique de la Société.

2. Nomination des nouveaux gérants suivants en date du 13 septembre 2012 pour une durée indéterminée:

Monsieur Yu Baodong, né le 11 octobre 1963 à Pékin, Chine, avec adresse professionnelle au Unit 1703-1706, Level 17 International Commerce Centre, 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong, en qualité du gérant A de la Société.

Monsieur Yumin Liu, né le 6 novembre 1963 en Chine, avec adresse au 5251, Capital Paradise, 101318 Shunyi District Pékin, Chine, en qualité du gérant A de la Société.

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à La Haye, aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en qualité du gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Yu Baodong, gérant A;
- Monsieur Yumin Liu, gérant A;
- Monsieur Martinus C.J. Weijermans, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Letsatsi Investments S.à r.l.
Martinus C.J. Weijermans
Gérant B

Référence de publication: 2012123598/29.

(120164202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

T&T International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121472/10.

(120163754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

WC Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 148.285.

Le siège social de l'associé unique WC Luxco S.à r.l. se trouve désormais au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121514/12.

(120164170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Te/We S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 68.919.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber Kornelia.

Référence de publication: 2012121474/10.

(120163505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Te/We S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 68.919.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber Kornelia.

Référence de publication: 2012121475/10.

(120163506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.187.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2012121477/15.

(120163719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Solys, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.471.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 12 septembre 2012

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Madame Thouraya Jarray, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy,, 92987 Paris-la Défense - France, de ses fonctions d'Administrateur de la Sicav, avec effet au 13 septembre 2012.

Conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts Coordinés du 9 décembre 2011, le Conseil d'administration décide de coopter Monsieur Eric Baesen, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, 92987 Paris-la Défense - France, en tant qu'administrateur de la Sicav, en remplacement de Madame Thouraya Jarray, démissionnaire, avec effet au 13 septembre 2012 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve d'accord par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Société Générale Securities Services Luxembourg

MJ. FERNANDES

Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2012121549/19.

(120163254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Taello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 63.663.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121479/9.

(120164034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Tech-Space, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 108.464.

Décision du Gérant Unique du 2 juillet 2012

Le Gérant Unique a décidé de procéder:

- Au transfert du siège social du 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 89 e, Parc d'Activités, L- 8308 Capellen.
- À la modification subséquente de l'adresse professionnelle de l'associé et du gérant unique au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Certifié conforme

Référence de publication: 2012121480/13.

(120163686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Terre Bleue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 96.798.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121482/9.

(120164007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

LogAxes Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 190.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 126.265.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 17 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Mark PHILLIPS, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- Mme Alix VAN ORMELINGEN, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- Mark PHILLIPS, Gérant
- John-Paul McKEON, Gérant (au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg)
- Alix VAN ORMELINGEN, Gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123603/23.

(120164367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Terre Bleue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 96.798.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121483/9.

(120164008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Adjutare SOPARFI SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 95.187.

Suite à une assemblée générale dûment constituée qui s'est tenue en date du 24-09-2012 à 16.00h au siège de la société, il a été décidé qu'à compter de ce jour:

1.- Renouvellement de deux administrateurs

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler dans leurs mandats:

- Monsieur Cornelio MEMOLA, employé né à Ettelbruck, le 22 mars 1968, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

- Monsieur Samuel MEMOLA, employé né à Ettelbruck, le 14 août 1975, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

4.- Durée du mandat

Les mandats des administrateurs expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer en 2018.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012123285/19.

(120164548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

TRxCare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 155.171.

EXTRAIT

Veillez noter que l'associé unique Markus Glimm de la société TRxCare Holdings S.à r.l réside dorénavant au 14, Highview Gardens, Finchley, London N3 3EX, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

POUR PUBLICATION

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012121485/15.

(120164149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Uplace International, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 123.123.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-HUIT (18) SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

la société «UPLACE INTERNATIONAL», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 123.123, constituée avec un capital social souscrit de cent trente-huit millions quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante et un euros et quatre-vingt-cinq cents (138'088'751,85 EUR) divisé en cent mille (100'000) actions sans mention de valeur nominale et entièrement libérées, suivant acte notarié dressé par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à

Sanem, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 1^{er} mars 2007, sous le numéro 276 et page 13217,

représentée aux fins des présentes par: Monsieur Eric BUSCHMANN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion du 13 septembre 2012 et dont une copie restera annexé au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Exposé

Le comparant, tel que représenté, requiert le notaire instrumentant d'acter

Il constate:

1. Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée, la société UPLACE INTERNATIONAL. détenant l'intégralité des actions de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «UPLACE MANAGEMENT S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 118.203 a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique en date du 02 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 1775 page 85158.

2. Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de UPLACE INTERNATIONAL., ni par l'assemblée de UPLACE MANAGEMENT S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 14 juillet 2012, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 775 du 14 juillet 2012, aucun actionnaire de la société absorbante UPLACE INTERNATIONAL n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

3. Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 14 août 2012 et entraîne de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la société absorbée UPLACE MANGEMENT S.A a cessé d'exister,
- et l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en une langue par lui connu, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BUSCHMANN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 septembre 2012. Relation: RED/2012/1220. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121487/52.

(120163525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Ulcly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.421.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 août 2012

1. M. Philippe TOUSSAINT a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Eric MAGRINI a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur, d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Mme Nathalie THILL a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ULCY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012121489/18.

(120163935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Sapphire Actipark 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 62.725,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.800.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 17 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. William GILSON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Francesco PIANTONI, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- William GILSON, Gérant

- Francesco PIANTONI, Gérant

- John-Paul McKEON, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123756/23.

(120164372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Sapphire Actipark 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 24.725,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.791.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 17 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. William GILSON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Francesco PIANTONI, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- William GILSON, Gérant

- Francesco PIANTONI, Gérant

- John-Paul McKEON, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123757/23.

(120164373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Urtis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 111.986.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012121493/9.
(120164232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Videx International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.978.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/09/2012.
Référence de publication: 2012121504/10.
(120164040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Vinum Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 67.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012121506/10.
(120163679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Signature.

VTB Capital S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 97.053.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012121510/13.

(120163890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

WC Luxco S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 145.883.

Le siège social de l'associé unique WC Luxembourg S.à r.l. se trouve désormais au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121515/12.

(120164171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Vulcano SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.457.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121511/9.

(120164105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Wickrange Messdall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WICKRANGE MESSDALL S.A.

Signature

Référence de publication: 2012121516/11.

(120164058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Wickrange Messdall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WICKRANGE MESSDALL S.A.

Signature

Référence de publication: 2012121517/11.

(120164059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Sapphire Ile de France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 78.650,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.794.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 17 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. William GILSON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Francesco PIANTONI, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- William GILSON, Gérant

- Francesco PIANTONI, Gérant

- John-Paul McKEON, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123758/23.

(120164371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.
